

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.998.190, un actif net de D : 3.979.705 et un bénéfice de D : 75.919 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	3 132 804	2 691 235
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 132 804	2 691 235
Placements monétaires et disponibilités		861 897	799 983
Disponibilités		861 897	799 983
Autres actifs		3 489	3 764
TOTAL ACTIF		3 998 190	3 494 982
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	13 592	11 826
Autres créditeurs divers	6	4 893	4 052
TOTAL PASSIF		18 485	15 878
ACTIF NET			
Capital	7	4 139 349	3 673 299
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(216 442)	(194 458)
Sommes distribuables de l'exercice		56 798	263
ACTIF NET		3 979 705	3 479 104
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 998 190	3 494 982

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2014	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	8	109 313	47 288
Dividendes		109 313	47 288
Revenus des placements monétaires	9	10 328	10 750
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		119 641	58 038
Charges de gestion des placements	10	(50 268)	(46 469)
REVENU NET DES PLACEMENTS		69 373	11 569
Autres charges	11	(9 039)	(9 058)
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 334	2 511
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 536)	(2 248)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		56 798	263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 536	2 248
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		276 721	(217 448)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(171 506)	(151 163)
Frais de négociation de titres		(89 630)	(95 233)
RESULTAT DE L'EXERCICE		75 919	(461 333)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	75 919	(461 333)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	60 334	2 511
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	276 721	(217 448)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(171 506)	(151 163)
Frais de négociation de titres	(89 630)	(95 233)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	424 682	981 417
Souscriptions		
- Capital	759 145	1 578 875
- Régularisation des sommes non distribuables	30 682	(3 435)
- Régularisation des sommes distribuables	(42 310)	(77 358)
Rachats		
- Capital	(338 367)	(561 458)
- Régularisation des sommes non distribuables	(995)	17 670
- Régularisation des sommes distribuables	16 527	27 123
VARIATION DE L'ACTIF NET	500 601	520 084
ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 479 104	2 959 020
En fin de l'exercice	3 979 705	3 479 104
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	194 072	146 180
En fin de l'exercice	216 303	194 072
VALEUR LIQUIDATIVE	18,399	17,927
TAUX DE RENDEMENT	2,63%	(11,44%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 3.132.804 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		3 130 332	3 132 804	78,72%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		3 130 332	3 132 804	78,72%
AMEN BANK	7 408	192 281	192 787	4,84%
AMS	59 038	241 593	252 564	6,35%
BIAT	3 175	240 363	250 047	6,28%
BNA	8 688	64 905	66 037	1,66%
ATTIJARI BANK	7 022	167 343	167 517	4,21%
CELLCOM	17 858	129 586	145 436	3,65%
CITY CARS	12 411	137 000	142 391	3,58%
DELICE HOLDING	17 124	250 010	259 292	6,52%
EURO CYCLES	3 000	48 426	49 122	1,23%
GIF	39 885	136 166	135 370	3,40%
HANNIBAL LEASE	27 231	249 929	212 647	5,34%
MPBS	10 000	70 535	72 760	1,83%
S.A.H	31 456	258 350	337 617	8,48%
SFBT	16 400	366 809	369 197	9,28%
SIAME	80 490	202 033	187 300	4,71%
SOTIPAPIER	25 000	125 000	123 400	3,10%
TAWASOL GROUPE HOLDING	227 275	250 003	169 320	4,25%
TOTAL		3 130 332	3 132 804	78,72%
Pourcentage par rapport au total des actifs				78,36%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	2 965 484	(274 249)	2 691 235	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	13 423 515		13 423 515	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(13 258 667)		(13 258 667)	(171 506)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		276 721	276 721	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	3 130 332	2 472	3 132 804	(171 506)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 13.592 contre D : 11.826 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	11 299	10 959
Rémunération du dépositaire	2 293	867
Total	13 592	11 826

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 4.893 contre D : 4.052 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	4 562	3 614
Redevance du CMF	331	303
Autres	-	135
Total	4 893	4 052

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	3 673 299
Nombre de parts	194 072
Nombre de copropriétaires	331

Souscriptions réalisées

Montant	759 145
Nombre de parts émises	40 108
Nombre de copropriétaires nouveaux	53

Rachats effectués

Montant	(338 367)
Nombre de parts rachetées	(17 877)
Nombre de copropriétaires sortants	(28)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	276 721
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(171 506)
Régularisation des sommes non distribuables	29 687
Frais de négociation de titres	(89 630)

Capital au 31-12-2014

Montant	4 139 349
Nombre de parts	216 303
Nombre de copropriétaires	356

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 109.313 contre D : 47.288 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 10.328 contre D : 10.750 à l'issue de l'exercice précédent et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2014 à D : 50.268 contre D : 46.469 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	45 490	42 245
Rémunération du dépositaire	4 778	4 224
Total	<u>50 268</u>	<u>46 469</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 9.039 contre D : 9.058 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	4 978	5 164
Redevance du CMF	3 887	3 580
Services bancaires et assimilés	128	102
Autres	46	212
Total	<u>9 039</u>	<u>9 058</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	0,553	0,299	2,545	2,249	2,554
Charges de gestion des placements	(0,232)	(0,239)	(2,335)	(2,026)	(7,311)
Revenus net des placements	0,321	0,060	0,210	0,223	(4,757)
Autres charges	(0,042)	(0,047)	(0,482)	(0,350)	(0,343)
Résultat d'exploitation (1)	0,279	0,013	(0,272)	(0,127)	(5,100)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,016)	(0,012)	(0,382)	(0,058)	(4,080)
Sommes distribuables de l'exercice	0,263	0,001	(0,654)	(0,184)	(9,180)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,279	(1,120)	(9,141)	7,385	(1,046)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,793)	(0,779)	20,255	10,296	67,629
Frais de négociation de titres	(0,414)	(0,491)	(11,151)	(11,516)	(15,022)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,072	(2,390)	(0,036)	6,167	51,561
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,351	(2,377)	(0,309)	6,040	46,461
Résultat non distribuable de l'exercice	0,072	(2,390)	(0,036)	6,167	51,561
Régularisation du résultat non distribuable	0,137	0,073	7,337	(0,770)	48,186
Sommes non distribuables de l'exercice	0,209	(2,317)	7,301	5,397	99,747
Valeur liquidative	18,399	17,927	202,423	195,777	190,566
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,28%	1,25%	1,17%	1,05%	5,03%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,24%	0,24%	0,18%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,45%	0,01%	(0,33%)	(0,10%)	(6,32%)

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de succès si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait) annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.